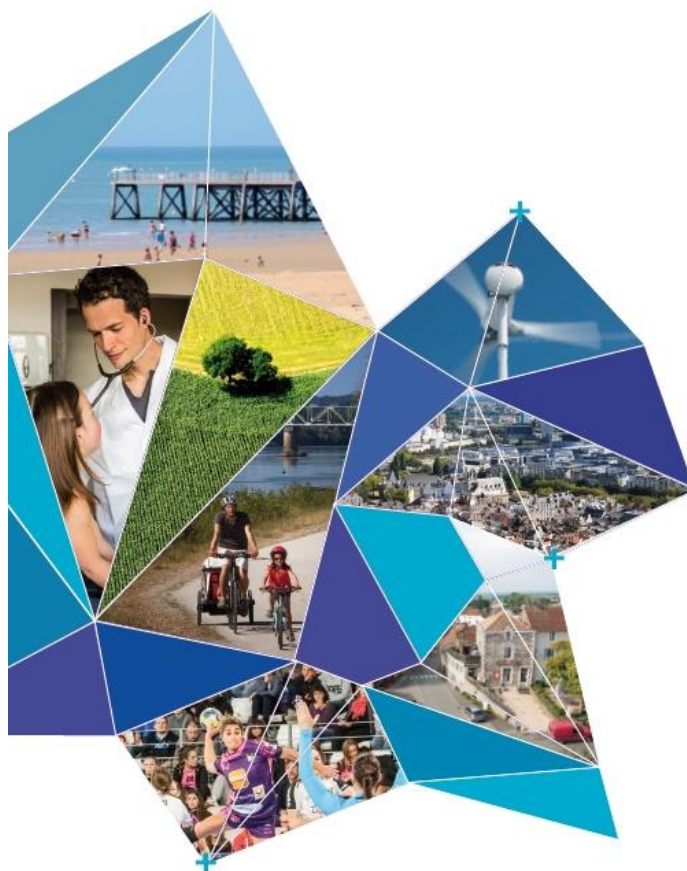


Nantes, le 19 juillet 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes des Coëvrons
2 298 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** p.2
② **Focus projet : Salle multisports** p.4
③ **Le territoire : Communauté de communes des Coëvrons** p.5
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenol.cariou-huet@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 65 - 06 82 80 18 92

Alexandre Jean : alexandre.jean@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 28

Nantes, le 19 juillet 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes des Coëvrons 2 298 000 € pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président en charge des territoires, de la ruralité, de la santé, de la transition énergétique, de la croissance verte et du logement et Joël Balandraud, Président de la Communauté de communes des Coëvrons ont signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes des Coëvrons de 2 298 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes des Coëvrons**, la dotation de la Région s'élève à **2 298 000 €**. A travers ce contrat, la Communauté de communes des Coëvrons souhaite poursuivre six thématiques majeures :

1- S'engager dans la transition écologique

- Mise en œuvre du Plan Global de Déplacements en favorisant la pratique du vélo, le covoiturage et l'auto-partage
- Gestion et valorisation des déchets

2- S'engager dans la transition énergétique

- Etudes relatives à l'air et à l'énergie
- Efficacité énergétique des bâtiments publics
- Rénovation énergétique de logements communaux
- Production d'énergie renouvelable à travers l'installation de panneaux solaires
- Ingénierie pour accompagner la transition énergétique

3- Favoriser le développement économique

- Renforcement de la capacité d'accueil des entreprises
- Renforcement de la stratégie de communication

4- Consolider l'ancrage touristique des Coëvrons

- Diversification et amélioration de l'offre d'hébergements
- Maintien de la qualité des équipements de loisirs liés au tourisme en tenant compte de la recherche de performance énergétique
- Développement des modes de déplacement doux entre les sites touristiques
- Renforcement de la stratégie de communication

5- Renforcer l'attractivité des Coëvrons pour attirer de nouveaux habitants et usagers

- Accès à la santé avec un pôle santé à Evron
- Animation de la vie sociale
- Construction et réhabilitation d'équipements sportifs et culturels
- Réhabilitation d'habitat de centre-bourg en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat
- Renforcement de la stratégie de communication

6- Anticiper les usages du numérique

- Aménagement numérique avec le déploiement de la fibre optique et du wifi public
- Développement de la télémédecine
- Des pratiques adaptées, innovantes et évolutives notamment avec le développement du télétravail et l'é-administration

Focus projet

Visite de la salle multisports d'Evron

La salle multisports d'Evron sera composée d'une salle principale de 1200 m² avec tribune de 300 places et d'une salle annexe de 700 m² avec tribune de 80 places.

De nouveaux locaux communs seront également construits comprenant des vestiaires, des sanitaires, des rangements, des bureaux, une salle de détente et une infirmerie ainsi qu'un parking de 48 places avec 2 places pour personnes à mobilité réduite afin de favoriser l'accessibilité.

Ces deux salles multisports seront utilisées principalement par les établissements scolaires, les clubs de Badminton, Handball, Volley-Ball, Basket-Ball et permettront d'offrir un panel d'activités physiques et sportives diversifiées et adaptées à tout public.

Il répondra aux exigences des normes en termes de confort, de pratique, de sécurité et d'accessibilité aux PMR.

Les travaux de cette salle ont commencé le 1^{er} septembre 2017 et se termineront fin décembre 2018 pour une ouverture au public en janvier 2019.

Les travaux de la salle multisports d'Evron ont fait l'objet d'un financement régional au titre du Plan d'investissement des lycées et du CTR 2020 à hauteur de 1 200 000 € :

- **700 000 € au titre du Plan d'investissement des lycées**
- **500 000 € au titre du CTR 2020**

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité



Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures.

Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été lancées et d'ores et 230 M€ de crédits régionaux ont été votés. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles...

Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,75 M€ soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes des Coëvrons, 2 communes ont bénéficié du **Fonds Ecole pour un montant total de 55 720 €** :

- **Thorigné en Charnie** : 32 450 € pour la construction d'un restaurant scolaire et rénovation de la salle multi-activités ;
- **Saint-George-le-Fléchar** : 23 270 € pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école publique.

10 communes ont bénéficié du **Fonds régional de développement des communes (FRDC) pour un montant total de 238 138 €** :

- **Livret en Charnie** : 14 771 € pour les travaux d'aménagement de la sécurité du bourg ;
- **Saulges-CCAS** : 5 133 € pour l'acquisition d'une chaudière pour la Maison d'accueil ;
- **Saint-Thomas de Courceriers** : 8 395 € pour la revitalisation du centre-bourg ;
- **La Chapelle Rainsouin** : 5 500 € pour le réaménagement des annexes de la Mairie en salle multi-activités ;
- **Neau** : 50 000 € pour la réhabilitation de la grande salle de l'Espace socio-culturel ;
- **Gesnes** : 2 245 € pour le remplacement de six lampes à vapeur de mercure et l'installation de cinq candélabres ;
- **Izé** : 66 557 € pour la construction d'une microcrèche ;
- **Mézangers** : 57 676 € pour la rénovation des bâtiments de la Mairie et de la salle des fêtes ;
- **Voutré** : 7 861 € pour le terrain multisports de plein air ;
- **Saint-Martin de Connées** : 20 000 € pour les travaux de rénovation du village.